

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 16 mars 2010, 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

ÉTAIENT également présentes : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

DURANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS, MADAME CAROLE ST-PIERRE DEMANDE À SON HONNEUR LE MAIRE, MONSIEUR JEAN LAFRENIÈRE, S'IL SERAIT POSSIBLE DE GARDER UNE MINUTE DE SILENCE À LA MÉMOIRE DE MADAME BÉATRICE ROGIER, ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME. SON HONNEUR LE MAIRE, MONSIEUR JEAN LAFRENIÈRE, ACQUIESCE À LA DEMANDE.

SON HONNEUR LE MAIRE DEMANDE UNE MINUTE DE SILENCE SUPPLÉMENTAIRE À LA MÉMOIRE DE MADAME BÉATRICE ROGIER, DÉCÉDÉE LE 7 MARS 2010.

APRÈS LA PÉRIODE DE QUESTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

10-03-080

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 16 MARS 2010**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-081

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU
2 MARS 2010**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session régulière du 2 mars 2010, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Le 16 mars 2010

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Section IX – Rapport du trésorier, article 513, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lequel article stipule que :

- **Le trésorier doit au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le conseil de la Municipalité un rapport de ses activités prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent.**
- **Il transmet copie de ce rapport au directeur général des élections.**

Conformément à la procédure P-M-A.5, je vous sou mets mon rapport d'activités et ce, pour l'année - 2009 :

1. RAPPORT FINANCIER DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

- Aucun parti n'a été autorisé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

2. RAPPORT FINANCIER ADDITIONNEL – ÉLECTION PARTIELLE DU 24 AOÛT 2008

- Monsieur le conseiller Jules Dagenais a fait parvenir son rapport financier additionnel au bureau de la Présidente d'élection en date du 27 mars 2009.

3. CANDIDATS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 1ER NOVEMBRE 2009

POSTE	PRÉNOM – NOM	ADRESSE	CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	REPRÉSENTANT OFFICIEL
Maire	BÉLEC, Pierre	30, chemin Henri-Bélec Val-des-Monts (QC) J8N 7E3	Candidat indépendant autorisé	TRUDEL, Alcide
ÉLECTEURS INSCRITS = 8655	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 2742	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 774	POURCENTAGE = 28,23 %	
Maire	DOSTALER, Guy	64, rue Mitchell Val-des-Monts (QC) J8N 7T8	Candidat indépendant autorisé	DOSTALER, Guy
ÉLECTEURS INSCRITS = 8655	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 2742	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 98	POURCENTAGE = 3,57 %	
Maire	GAUTHIER, Michel B.	11, chemin Perron Val-des-Monts (QC) J8N 2E5	Candidat indépendant autorisé	GAUTHIER, Michel B.
ÉLECTEURS INSCRITS = 8655	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 2742	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 764	POURCENTAGE = 27,86 %	
Maire	LAFRENIÈRE, Jean	71, chemin Roy-Lafrenière Val-des-Monts (QC) J8N 3A6	Candidat indépendant autorisé	RENAUD, Serge
ÉLECTEURS INSCRITS = 8655	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 2742	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 1073	POURCENTAGE = 39,13 %	ÉLU À LA MAJORITÉ DES VOTES
Conseiller - District un (1)	BÉLEC, Richard	34, chemin Saint-Charles Val-des-Monts (QC) J8N 7P3	Candidat indépendant autorisé	BÉLEC, Richard
ÉLECTEURS INSCRITS = 1823	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 608	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 155	POURCENTAGE = 24,49 %	

POSTE	PRÉNOM – NOM	ADRESSE	CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	REPRÉSENTANT OFFICIEL
Conseiller - District un (1)	SWEENEY, Mario	10, rue de la Seigneurie Val-des-Monts (QC) J8N 1L4	Candidat indépendant autorisé	SWEENEY, Mario
ÉLECTEURS INSCRITS = 1823	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 608	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 164	POURCENTAGE = 26,97 %	
Conseiller - District un (1)	THIBAULT, Gaétan	52, rue Maisonneuve Val-des-Monts (QC) J8N 7S3	Candidat indépendant autorisé	THIBAULT, Gaétan
ÉLECTEURS INSCRITS = 1823	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 608	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 228	POURCENTAGE = 37,50 %	ÉLU À LA MAJORITÉ DES VOTES
Conseiller - District un (1)	TOURANGEAU, Jean	179, chemin Saint- Charles Val-des-Monts (QC) J8N 7P2	Candidat indépendant autorisé	TOURANGEAU, Jean
ÉLECTEURS INSCRITS = 1823	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 608	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 49	POURCENTAGE = 8,06 %	
Conseiller - District deux (2)	NADON, Michel	31, rue Lemieux Val-des-Monts (QC) J8N 7W2	Candidat indépendant autorisé	NADON, Michel
ÉLECTEURS INSCRITS = 1762	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 577	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 358	POURCENTAGE = 62,05 %	ÉLU À LA MAJORITÉ DES VOTES
Conseiller - District deux (2)	RENAUD, André	24, rue des Conifères Val-des-Monts (QC) J8N 7N1	Candidat indépendant autorisé	RENAUD, André
ÉLECTEURS INSCRITS = 1762	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 577	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 211	POURCENTAGE = 36,57 %	
Conseiller - District trois (3)	LALANDE, Guy	23, rue Cédric Val-des-Monts (QC) J8N 7B2	Candidat indépendant autorisé	DESJARDINS, Marie
ÉLECTEURS INSCRITS = 1804	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 591	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 204	POURCENTAGE = 34,52 %	
Conseiller - District trois (3)	LAURIN, Jacques	24, chemin Watson Val-des-Monts (QC) J8N 5A9	Candidat indépendant autorisé	LACOMBE, Denis
ÉLECTEURS INSCRITS = 1804	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 591	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 377	POURCENTAGE = 63,79 %	ÉLU À LA MAJORITÉ DES VOTES
Conseiller - District trois (4)	DAGENAIS, Jules	136, chemin Dubois Val-des-Monts (QC) J8N 4C5	Candidat indépendant autorisé	DAGENAIS, Jules
				ÉLU PAR ACCLAMATION LE 2 OCTOBRE 2009
Conseiller - District trois (5)	MAILHOT, Bernard	81, chemin du Fort Val-des-Monts (QC) J8N 4H4	Candidat indépendant autorisé	COURCHESNE- MAILHOT, Francine
				ÉLU PAR ACCLAMATION LE 2 OCTOBRE 2009
Conseiller - District six (6)	LAFLEUR, Claude	1386, route Principale Val-des-Monts (QC) J8N 2K5	Candidat indépendant autorisé	LAFLEUR, Claude
ÉLECTEURS INSCRITS = 1080	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 424	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 159	POURCENTAGE = 37,5 %	
Conseiller - District six (6)	TREMBLAY, Roland	15, chemin Cheslock Val-des-Monts (QC) J8N 2T5	Candidat indépendant autorisé	TREMBLAY, Roland
ÉLECTEURS INSCRITS = 1080	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 424	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 264	POURCENTAGE = 62,26 %	ÉLU À LA MAJORITÉ DES VOTES

4. RAPPORTS FINANCIERS – RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES – REMBOURSEMENT À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POSTE	NOM – PRÉNOM	RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES ET RAPPORT FINANCIER D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES	DETTES DÉCOULANT DES DÉPENSES ÉLECTORALES	MONTANT REMBOURSABLE PAR LA MUNICIPALITÉ EN ATTENTE DE L'AUTORISATION DU DGE
Maire	BÉLEC, Pierre Candidat indépendant autorisé TRUDEL, Alcide Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 18 décembre 2009	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 9 035,10 \$ Dépenses effectuées = 7 788,24 \$	7 788,24 \$	3 894,12 \$
Maire	DOSTALER, Guy Candidat indépendant autorisé DOSTALER, Guy Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 3 décembre 2009	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 9 035,10 \$ Dépenses effectuées = 330,57 \$	0 \$	0 \$
Maire	GAUTHIER, Michel B. Candidat indépendant autorisé GAUTHIER, Michel B. Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 28 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 9 035,10 \$ Dépenses effectuées = 1 560,23 \$	420,23 \$	780,12 \$
Maire	LAFRENIÈRE, Jean Candidat indépendant autorisé RENAUD, Serge Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 27 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 9 035,10 \$ Dépenses effectuées = 6 083,21 \$	5 000 \$	3 041,61 \$
Conseiller - District un (1)	BÉLEC, Richard Candidat indépendant autorisé BÉLEC, Richard Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 28 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 465,66 \$ Dépenses effectuées = 3 137,55 \$	2 800 \$	1 568,78 \$
Conseiller - District un (1)	SWEENEY, Mario Candidat indépendant autorisé SWEENEY, Mario Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 28 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 465,66 \$ Dépenses effectuées = 837,68 \$	0 \$	418,84 \$
Conseiller - District un (1)	THIBAULT, Gaéтан Candidat indépendant autorisé THIBAULT, Gaéтан Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 28 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 465,66 \$ Dépenses effectuées = 2 303,49 \$	803,49 \$	1 151,75 \$

POSTE	NOM – PRÉNOM	RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES ET RAPPORT FINANCIER D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES	DETTES DÉCOULANT DES DÉPENSES ÉLECTORALES	MONTANT REMBOURSABLE PAR LA MUNICIPALITÉ EN ATTENTE DE L'AUTORISATION DU DGE
Conseiller - District un (1)	TOURANGEAU, Jean Candidat indépendant autorisé TOURANGEAU, Jean Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 2 février 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 465,66 \$ Dépenses effectuées = 0 \$	0 \$	0 \$
Conseiller - District deux (2)	NADON, Michel Candidat indépendant autorisé NADON, Michel Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 10 novembre 2009	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 439,62 \$ Dépenses effectuées = 984,03 \$	884,03 \$	492,02 \$
Conseiller - District deux (2)	RENAUD, André Candidat indépendant autorisé RENAUD, André Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 27 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 439,62 \$ Dépenses effectuées = 609,53 \$	0 \$	304,77 \$
Conseiller - District trois (3)	LALANDE, Guy Candidat indépendant autorisé DESJARDINS, Marie Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 9 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 457,26 \$ Dépenses effectuées indéterminées. Modifications à apporter au rapport par madame Marie Desjardins, agente officielle	En attente des résultats suite aux modifications à apporter par l'agente officielle	En attente du montant à rembourser selon les modifications
Conseiller - District trois (3)	LAURIN, Jacques Candidat indépendant autorisé LACOMBE, Denis Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 25 janvier 2010	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 457,26 \$ Dépenses effectuées = 2 766,92 \$	1 476,92\$	1 338,46 \$
Conseiller - District trois (4)	DAGENAIS, Jules Candidat indépendant autorisé DAGENAIS, Jules Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 5 novembre 2009	Aucune	Aucune	Aucun
Conseiller - District trois (5)	MAILHOT, Bernard Candidat indépendant autorisé MAILHOT-COURCHESNE, Francine Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 18 octobre 2009	Aucune	Aucune	Aucun

POSTE	NOM – PRÉNOM	RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES ET RAPPORT FINANCIER D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES	DETTES DÉCOULANT DES DÉPENSES ÉLECTORALES	MONTANT REMBOURSABLE PAR LA MUNICIPALITÉ EN ATTENTE DE L'AUTORISATION DU DGE
Conseiller - District six (6)	LAFLEUR, Claude Candidat indépendant autorisé LAFLEUR, Claude Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 9 décembre 2009	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 153,60 \$ Dépenses effectuées = 370,23 \$	0 \$	185,12 \$
Conseiller - District six (6)	TREMBLAY, Roland Candidat indépendant autorisé TREMBLAY, Roland Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 30 janvier 2010 Rapport produit le 15 décembre 2009	Dépenses électorales permises le 20 octobre 2009 = 3 153,60 \$ Dépenses effectuées = 308,12 \$	0 \$	12,97 \$

5. REMBOURSEMENT À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

- La Municipalité de Val-des-Monts n'a émis aucun chèque relativement à des frais de vérification étant donné qu'aucun parti politique n'a été autorisé.
- En ce qui concerne les dépenses électorales, aucun chèque n'a encore été émis étant donné que le bureau de la Présidente d'élection attend la confirmation du bureau du Directeur général des élections du Québec.

6. RAPPORTS PRODUITS ET NON PRODUITS

- Les agents officiels suivants ont déposé leurs rapports et ce, dans les délais impartis pour l'élection générale du 1er novembre 2009, savoir :
 - Monsieur Alcide Trudel
 - Monsieur Guy Dostaler
 - Monsieur Michel B. Gauthier
 - Monsieur Serge Renaud
 - Monsieur Richard Bélec
 - Monsieur Mario Sweeney
 - Monsieur Gaétan Thibault
 - Monsieur André Renaud
 - Monsieur Michel Nadon
 - Monsieur Denis Lacombe
 - Madame Marie Desjardins (Doit apporter des correctifs à son rapport)
 - Monsieur Jules Dagenais
 - Madame Francine Courchesne-Mailhot
 - Monsieur Claude Lafleur
 - Monsieur Roland Tremblay
- Monsieur Jean Tourangeau a fait parvenir son rapport de dépenses, au bureau de la soussignée, le 2 février 2010.

7. SESSION DE FORMATION

- La soussignée ainsi que messieurs André Malette et Richard Gervais ont suivi les sessions de formation offertes par le Directeur général des élections, lesquelles ont été suivies les 27 et 28 avril, 27 août et 2 septembre 2009.
- La soussignée ainsi que messieurs André Malette et Richard Gervais ont procédé à la formation du personnel électoral les 20 et 27 octobre 2009.

8. CORRESPONDANCE

- Durant le processus électoral, la soussignée a fait parvenir divers avis et lettres au personnel de la Municipalité, aux candidats indépendants autorisés, aux agents officiels desdits candidats, au ministère des Affaires municipales et des Régions, et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le tout étant indiqué dans le rapport de la Présidente d'élection qui a été envoyé au Directeur général des élections le 11 novembre 2009.

9. LIVRETS DE REÇUS DE CONTRIBUTIONS NON UTILISÉS

- Suite l'élection partielle du 24 août 2008, la soussignée a retourné, le 30 juin 2009, les livrets de reçus de contributions non utilisés portant les numéros M-404623 à M-404630 et M-404642 à M-404650, au bureau de monsieur Simon Couture du directeur général des élections du Québec.
- Suite l'élection partielle du 24 août 2008, la soussignée a retourné, le 6 juillet 2009, le livret de reçus de contributions non utilisés, de monsieur Jules Dagenais, portant les numéros M-402382 à M-402390, au bureau de monsieur Simon Couture du directeur général des élections du Québec.

10. PUBLICATION DES RÉSULTATS

- Le 6 novembre 2009, j'ai fait afficher sur le territoire de la Municipalité l'avis public du résultat. Cet avis a été publié dans le journal l'Envol des Monts.
- Le 6 novembre 2009, conformément aux dispositions de l'article 255 de la Loi, j'ai donné l'avis spécial de son élection à chacun des élus.

Patricia Fillet
Trésorière

André Malette
Secrétaire d'élection

Richard Gervais
Adjoint à la Présidente d'élection

10-03-082

POUR NOMMER LES COMITÉS PERMANENTS ET AD HOC DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal, créer des comités permanents ou spéciaux qui sont chargés de : l'Administration, Travaux publics, Finances et Taxation, Loisirs et Culture, Environnement et Urbanisme, Sécurité publique, Ressources humaines, Hygiène du milieu, gestion, personnel, priorités, construction, voirie, sécurité civile, lutte contre les incendies, bibliothèques, patrimoine et autres;

CONSIDÉRANT l'article 61 du règlement de régie interne, le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale sont d'office membres de tous les comités créés par voie de résolution du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 17 février 2009, la résolution portant le numéro 09-02-051, aux fins d'abroger et remplacer à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 08-09-300 – Pour nommer les comités permanents et ad hoc du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 10 novembre 2009, la résolution portant le numéro 09-11-284, aux fins d'abroger et remplacer à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 09-02-051 – Pour nommer les comités permanents et ad hoc du Conseil.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil forme, conformément à l'article 82 du Code municipal, les comités suivants et nomme les membres du conseil et les fonctionnaires qui en feront partie, savoir :

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité général ou plénier du Conseil	⇒ La Secrétaire-trésorière et Directrice générale et tous les responsables des services municipaux	⇒ Tous les membres du Conseil municipal	Prendre des orientations ou des décisions sur les dossiers présentés par les fonctionnaires en vue de la session du Conseil. Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière du schéma de prévention incendies, des orientations et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
Comité des mandats	⇒ La Secrétaire-trésorière et Directrice générale et le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint	⇒ Monsieur le conseiller Jules Dagenais ⇒ Monsieur le conseiller Bernard Mailhot	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal relativement aux dossiers problématiques des services municipaux.
Comité des Travaux publics	⇒ Jean-François Grandmaitre, ing., directeur du service des Travaux publics, et secrétaire du Comité	⇒ Monsieur le conseiller Michel Nadon	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de voirie, d'entretien, de réparations et de construction de chemins municipaux, d'installation d'enseignes sécuritaires et de signalisation, de luminaires, d'acquisition de véhicules, de réglementation.

10-03-082

<p>Comité des Finances</p>	<p>⇒ Madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, et secrétaire du Comité</p> <p>⇒ Bureau de la Directrice générale</p>	<p>⇒ Monsieur le conseiller Jules Dagenais</p>	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de finances municipales, incluant les politiques et règlements ayant une incidence financière, préparer et soumettre les prévisions budgétaires, états financiers et rapports requis soumettre les recommandations pour les octrois aux organismes, associations, athlètes sportifs en matière des arts, du milieu récréatif, culturel et autres. Proposer des politiques visant le soutien financier des organismes.</p> <p>Voir à l'application du règlement instituant le fonds de pension et tout ce qui concerne les conventions collectives.</p>
<p>Comité des Loisirs et de la Culture</p>	<p>⇒ Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et secrétaire du Comité</p>	<p>⇒ Monsieur le conseiller Gaétan Thibault</p>	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de loisir et de culture, jouer un rôle de dispensateur de services en loisirs, de concertation et de soutien vis-à-vis les organismes du milieu.</p> <p>Effectuer avec le bureau de la Directrice générale le suivi du plan d'action et des questions reliées à la famille.</p>
<p>Comité Consultatif d'urbanisme</p>	<p>⇒ Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et secrétaire du Comité</p>	<p>⇒ Monsieur le conseiller Jacques Laurin</p>	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire, effectuer des études en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction, formuler des avis sur les dérogations mineures, consulter les parties intéressées lors de citation d'un monument historique ou la constitution d'un site du patrimoine.</p>
<p>Comité Consultatif en environnement</p>	<p>⇒ Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et secrétaire du Comité</p>	<p>⇒ Monsieur le conseiller Bernard Mailhot</p>	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal pour les questions relatives à l'environnement, voir à évaluer le contenu du plan d'urbanisme, en vigueur et en préparation, sur tous les aspects qui touchent l'environnement et d'en proposer la modification lorsque nécessaire. Voir à évaluer le contenu des règlements d'urbanisme, en vigueur et en préparation, sur tous les aspects qui touchent l'environnement et d'en proposer la modification lorsque nécessaire. Voir participer activement à l'élaboration et la mise en place de la politique environnementale de la Municipalité de Val-des-Monts.</p>
<p>Comité des Ressources humaines</p>	<p>⇒ Monsieur Julien Croteau, directeur des ressources humaines, des communications, secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint</p> <p>⇒ Bureau de la Directrice générale</p>	<p>⇒ Monsieur le conseiller Jules Dagenais</p>	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de relations de travail, voir à l'application des conventions des conditions de travail, des conventions collectives, de la formation du personnel.</p>
<p>Corporation de la Caverne Lafèche inc.</p>	<p>⇒ Bureau de la Directrice générale</p>	<p>⇒ Monsieur le conseiller Jules Dagenais</p> <p>⇒ Monsieur le conseiller Roland Tremblay</p>	<p>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la Corporation de la Caverne Lafèche inc., faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et décisions prises par la Corporation et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.</p>

10-03-082

Association récréative de Val-des-Monts	⇒ Bureau de la Directrice générale	⇒ Monsieur le conseiller Michel Nadon	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la l'Association récréative de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et décisions prises par l'Association et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
Comité – Fédération des Lacs	⇒ Direction générale	⇒ Monsieur le conseiller Jacques Laurin	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité des Lacs, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et décisions prises par le Comité et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis. Travailler en collaboration avec la Fédération et le bureau de la Directrice générale pour les projets, au préalable, approuvés par la Municipalité.
Mariage civil ou union civile	⇒ Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, les services du Secrétariat, des Finances, de la Taxation, des Loisirs et de la Culture, et de l'Environnement et de l'Urbanisme	⇒ Monsieur le conseiller Bernard Mailhot.	Le mandat est de s'acquitter des devoirs incombant aux mariages civils ou aux unions civiles, tel que prescrit par la Loi.

COMITÉS AD HOC			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
Comité de revitalisation, du développement socio-économique et récréo-touristique	⇒ Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme ⇒ Madame Julie A. Bernard, agente à la planification et à la revitalisation ⇒ Bureau de la Directrice générale	⇒ Monsieur le conseiller Roland Tremblay	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de revitalisation et de développement socio-économique pour l'ensemble du territoire de la Municipalité et ce, en fonction des objectifs et des orientations donnés par les membres du conseil municipal en collaboration avec les divers services impliqués dans l'élaboration du programme de revitalisation et du développement socio-économique en vue d'améliorer la qualité de vie des Montvalois et Montvaloises et en vue d'augmenter la qualité et la quantité des services offerts sur le territoire de la Municipalité.
Comité – Politique familiale	⇒ Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et secrétaire du Comité	⇒ Monsieur le conseiller Gaéтан Thibault	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en tant que responsable des questions relatives à la famille.

Conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 579-05, article 61, Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale font parties d'office de tous les comités.

Cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 09-11-284.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-083

POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE, MONSIEUR JEAN LAFRENIÈRE, MESSIEURS LES CONSEILLERS JULES DAGENAI ET BERNARD MAILHOT ET MADAME PATRICIA FILLET, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE, À ASSISTER AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC « UMQ » – LES 13, 14 ET 15 MAI 2010 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MAXIMALE AU MONTANT DE 9 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec nous convie aux Assises annuelles 2010 et ce, les 13, 14 et 15 mai 2010, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 de la convention concernant les conditions de travail, avantages et bénéfices de la Directrice générale de la Municipalité de Val-des-Monts, lequel stipule :

« Dans l'intérêt de la Municipalité, le cadre supérieur convient de participer à toutes les activités de développement, de formation et de perfectionnement relatif à sa fonction et approuvées au préalable par le Maire »

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot et madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale à assister aux assises annuelles de l'UMQ et ce, les 13, 14 et 15 mai 2010, au Centre des congrès à Québec.
- ✓ Décrète une dépense maximale au montant de 9 000 \$ pour la participation de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot et madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour payer les inscriptions et effectuer les paiements des frais inhérents ou le remboursement concernant les frais encourus. Un rapport de la formation des dépenses et des frais encourus ainsi qu'un rapport de la formation devront être déposés à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Montant	Description
02-130-00-310	2 250 \$	Frais de déplacement / Congrès
02-110-00-310	6 750 \$	Frais de déplacement / Congrès

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-084

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION – POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE
28 FÉVRIER 2010 AU MONTANT DE 35 981,46 \$ ET DES
ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 32 391,52 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07 décrétant une délégation de pouvoir, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 – Suivi et reddition de comptes budgétaires du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport périodique des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, nous présente, dans un rapport faisant partie des présentes, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 35 981,46 \$ et des engagements au montant de 32 391,52 \$ et ce, pour la période se terminant le 28 février 2010.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 35 981,46 \$ et des engagements totalisant 32 391,52 \$, pour la période se terminant 28 février 2010, le tout préparé par madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-085

**POUR INFORMER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE
L'UTILISATION DES COMPENSATIONS DES TRAVAUX EFFECTUÉS
DANS LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS CONFORMÉMENT
AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 271 454 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1, lesquelles étaient composées essentiellement de routes intermunicipales, et les routes locales 2 qui donnaient accès à la propriété rurale habitée en permanence ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais impartis, pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée.

10-03-085

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS ce Conseil informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations des travaux effectués dans la Municipalité de Val-des-Monts conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2009.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-086

POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE – RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE – AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À SIGNER, POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS, TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 16 juin 2009, la résolution portant le numéro 09-06-173, aux fins d'autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale et la Directrice du service des Finances par intérim à faire le nécessaire pour procéder à deux appels d'offres pour les assurances collectives, soit un appel d'offres pour les garanties mutualisées comprenant l'assurance-vie, décès et mutilation accidentelle et l'invalidité de longue durée et un appel d'offres pour les garanties reliées à l'expérience comprenant l'invalidité de courte durée et l'assurance santé;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, les soumissionnaires retenus proposaient des économies substantielles par rapport au contrat d'assurance collective actuel offert par la « SSQ »;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour l'assurance-vie, décès et mutilation accidentelle et l'invalidité longue durée, « BMO Assurance », a émis un communiqué indiquant qu'il n'offrait plus les services d'assurance et que suite aux recommandations de notre courtier « Groupe financier Major Inc. » il a été convenu de retourner en appel d'offres pour y inclure toutes les garanties;

CONSIDÉRANT QUE le service des Finances a demandé des soumissions par annonce parue dans le journal « Le Droit » du vendredi 22 janvier 2010 et ce, pour son régime d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a fait connaître son prix, savoir :

Garanties	Volume	Great-West Life	
		Taux	Primes
Vie temporaire salarié	2 644 000	0,28	740,32 \$
Personne à charge	38	1,4	53,20 \$
Décès et mutilation accidentelle (DMA)	2 644 000	0,04	105,76 \$
Invalidité de longue durée (ILD)	151 410	2,5	3 785,25 \$
Invalidité de courte durée (ICD)	37 903	0,61	2 312,08 \$
Programme d'aide aux employés (PAE)	48	5	240,00 \$

10-03-086

Assurance santé			
Individuel	11	56,82 \$	625,02 \$
Familial	19	190,50 \$	3 619,50 \$
Couple	7	119,31 \$	835,17 \$
Mono	1	122,07 \$	122,07 \$
TOTAL Garanties mutualisées			4 684,53 \$
TOTAL Garanties reliées à l'expérience			7 753,84 \$
TOTAL Garanties avant taxes			<u>12 438,37 \$</u>
Taxes			<u>1 119,45 \$</u>
Total avec taxes			<u>13 557,83 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse effectuée par la Société de courtage « Groupe financier Major Inc. », la soumission en provenance de la compagnie « Great-West Life » permet de réaliser des économies de l'ordre de 3 270,75 \$ mensuellement par rapport à notre contrat actuel et que lors d'une rencontre, tenue le 3 mars 2010, entre la Société de courtage « Groupe financier Major Inc. », la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts, tous étaient en accord avec l'offre de services présentée;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice du service des Finances recommande d'accepter la soumission en provenance de la firme « Great-West Life », sise au 515, Legget Drive, Kanata (Ontario) K2K 3G4, comme étant la seule soumission conforme reçue pour son régime d'assurance collective.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la soumission en provenance de la firme « Great-West Life », sise au 515, Legget Drive, Kanata (Ontario) K2K 3G4, comme étant la seule soumission conforme reçue pour son régime d'assurance collective.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à donner un avis par écrit à la « SSQ » pour annuler le contrat actuel.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-087

POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER, POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS, L'ADDENDA À LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DE COURTAGE « GROUPE FINANCIER MAJOR INC. »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 14 avril 2009, la résolution portant le numéro 09-04-196, aux fins d'autoriser Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur du service de Sécurité incendie et directeur général adjoint par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de services avec la Société de courtage « Groupe financier Major Inc. » pour une période de deux ans afin de mieux bénéficier des économies sur le marché actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 16 mars 2010, la résolution portant le numéro 10-03-086, aux fins d'accepter un soumissionnaire pour le régime d'assurance collective et autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents;

CONSIDÉRANT QUE les taux proposés par l'assureur pour certaines garanties de la police d'assurance collective demeureront inchangés pour une période de 24 à 36 mois et que ladite police d'assurance collective entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses de renouveler l'entente avec la Société de courtage « Groupe financier Major Inc. » afin que la convention couvre la période de garantie des taux de l'assureur, soit de deux ans à compter du 1^{er} mai 2010.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, autorise Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, l'addenda à la convention avec la Société de courtage « Groupe financier Major Inc. » afin de couvrir la période de garantie des taux de l'assureur pour la police d'assurance collective.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-088

POUR OCTROYER UNE SUBVENTION DE 1 000 \$ – MADAME LYNE GAUTHIER – FRAIS DE DÉPLACEMENTS – TRANSPORT ADAPTÉ – MONSIEUR SIMON LABONTÉ – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Labonté, fils de madame Lyne Gauthier, est bénéficiaire du transport adapté et que ce dernier doit utiliser les services de la Société de Transport de l'Outaouais pour ses déplacements et que les frais, facturés par ladite Société, sont de beaucoup plus élevés que la subvention accordée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts paie les factures des déplacements de monsieur Simon Labonté à la Société de Transport de l'Outaouais et que, par la suite, elle facture madame Lyne Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'octroyer une subvention au montant de 1 000 \$ qui sera déduite de la somme due à la Municipalité de Val-des-Monts par madame Lyne Gauthier.

10-03-088

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Octroie une subvention de 1 000 \$ à madame Lyne Gauthier pour défrayer les frais de déplacements du transport adapté de son fils, monsieur Simon Labonté, et ce, pour l'année 2010.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à appliquer cette subvention à même la somme due à la Municipalité par madame Lyne Gauthier.
- ✓ Mentionne que cette somme est considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-701-20-996	1 000,00 \$	Subvention

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-089

**POUR OCTROYER UNE SUBVENTION AU MONTANT DE 1 200 \$ –
REGROUPEMENT DES CRÉATEURS EN MÉTIERS D'ART DE
VAL-DES-MONTS – PROMOUVOIR LA PROTECTION DE LA PLANÈTE
LORS DU JOUR DE LA TERRE – 22 AVRIL 2010 – FABRICATION ET
INSTALLATION DE TROIS MOSAÏQUES – BIBLIOTHÈQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 16 février 2010, la résolution portant le numéro 10-02-063, aux fins de créer une dépense au montant de 90 450 \$, aux fins d'octroyer des subventions aux organismes communautaires et ce, pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU'une subvention avait été octroyée au montant de 1 500 \$ au Regroupement des créateurs en métiers d'art de Val-des-Monts pour leurs activités d'opération;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des créateurs en métiers d'art de Val-des-Monts a présenté une demande d'aide financière afin de pouvoir inaugurer l'évènement « **Recycl'Art à Val-des-Monts** » pour le Jour de la Terre, devant avoir lieu le 22 avril 2010, afin de promouvoir la protection de la planète;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à fabriquer et installer trois mosaïques destinées à décorer le sol extérieur de chacune des trois bibliothèques sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Décrète une dépense au montant 1 200 \$ aux fins d'octroyer une subvention au Regroupement des créateurs en métiers d'art de Val-des-Monts afin de pouvoir inaugurer l'évènement « Recycl'Art à Val-des-Monts » lors du jour de la Terre, devant avoir lieu le 22 avril 2010, afin de promouvoir la protection de la planète.

10-03-089

- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à émettre la subvention octroyée par chèque audit Regroupement.
- ✓ Le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale pourra requérir de l'organisme un rapport financier pour le montant de la subvention ainsi que les pièces justificatives si nécessaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-701-20-996	1 200 \$	Subventions

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-090

POUR OCTROYER UNE SUBVENTION DE 600 \$ – AGENCE DE BASSIN VERSANT – INSTALLATION D'ENSEIGNES POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE SENSIBILISATION PAR LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Harnois de l'Agence de bassin versant a fait parvenir, à Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, un courriel daté du 1^{er} mars 2010, une demande d'aide financière pour l'achat et l'installation d'enseignes dans le cadre du projet de Développement d'outils de sensibilisation à la contamination par les espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de bassin versant souhaite faire l'achat et l'installation d'enseignes de mise à l'eau au Lac Saint-Pierre et au Lac McGregor;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'octroyer une subvention au montant de 600 \$ à l'Agence du bassin versant pour la réalisation dudit projet.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Octroie une subvention de 600 \$ à l'Agence de bassin versant pour la production et l'installation d'enseignes dans le cadre du projet de Développement d'outils de sensibilisation à la contamination par les espèces aquatiques envahissantes ce, pour l'année 2010.
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à émettre la subvention octroyée par chèque à l'Agence de bassin versant.
- ✓ Mentionne que cette somme est considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-470-00-999	600,00 \$	Subvention (A même le fonds Vert)

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-091

**POUR ABROGER LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 10-02-045 –
POUR DÉSIGNER UNE VOIE DE CIRCULATION SITUÉE DANS LA
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS – POUR MODIFIER LA DÉSIGNATION
DE VOIE DE CIRCULATION – CHEMIN LYRIC – DEMANDE DE LA
COMMISSION DE TOPONYMIE – CHEMIN DE LA LYRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 décembre 2006, la résolution portant le numéro 06-12-469 aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 616-06 concernant la désignation officielle de certains noms de chemins dans la Municipalité de Val-des-Monts et que ce dernier lui permet dorénavant de désigner, modifier ou abolir le nom d'une voie de circulation par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 2 février 2010, la résolution portant le numéro 10-02-045, afin de nommer le chemin Lyric une voie de circulation s'embranchant au chemin Charlotte-Whitton;

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène La Rochelle de la Commission de toponymie a fait parvenir, au service de l'Environnement et de l'Urbanisme, un courriel daté du 17 février 2010, mentionnant que la désignation « chemin Lyric » est un anglicisme et recommande de modifier le nom dudit chemin sous le vocable « Chemin de la Lyrique ».

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, sur la recommandation de la Commission de toponymie :

- ✓ De désigner officiellement la voie de circulation « Chemin de la Lyrique ». Le chemin de la Lyrique représente une nouvelle voie de circulation qui donnera accès au projet « Plateau McGregor » directement du chemin Charlotte-Whitton d'où il s'y trouve 12 terrains distincts. Il est identifié par le lot 4 404 779 au cadastre du Québec qui est sous la propriété de 6258069 Canada Inc. / Monsieur Denis Beauchamps.
- ✓ Référence : Plan préparé par le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme intitulé Annexe 1.
- ✓ Que suite à l'officialisation et l'accord du nom identifié dans la présente, par la Commission de toponymie du Québec, que la liste de noms officiels identifiée « ANNEXE II » portant le numéro de référence II-VM-616-06 et la carte identifiée « ANNEXE III » portant le numéro de référence III-VM-616-06 jointent au règlement portant le numéro 616-06 soient modifiées pour intégrer la nouvelle désignation en fonction des informations contenues dans le rapport du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.
- ✓ Abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 10-02-045.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-092

**POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS RPGL –
MUR DE SOUTIEN INSTABLE ET DANGEREUX –
28, CHEMIN DE LA SAPINIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme, dans un rapport daté du 3 mars 2010, mentionnant à la Direction générale que le mur de soutien sur la propriété connue comme étant le 28, chemin de la Sapinière présentait des signes d'instabilité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mazen Mahasen, ingénieur mandaté par le propriétaire du 28, chemin de la Sapinière, a confirmé au service de l'Environnement et de l'Urbanisme, dans un courriel daté du 2 mars 2010, que le mur de soutien en question devait être démolé puisqu'il ne peut être réparé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire nous indique en date du 3 mars 2010, qu'il ne peut effectuer les travaux requis tels que recommandés par son ingénieur et que suite à l'inaction du propriétaire à corriger la situation dans le délai imparti, la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à la protection du public.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la firme d'avocats RPGL, sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts devant une cour compétente visant à faire respecter la réglementation applicable en l'espèce et afin de contraindre le propriétaire à effectuer les travaux nécessaires afin de démolir le mur de soutien, sur la propriété connue comme étant le 28, chemin de la Sapinière.
- ✓ Mandate la firme d'avocats RPGL, sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins d'entreprendre toute procédure appropriée, au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin d'exécuter le jugement obtenu.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer toute entente à intervenir visant à obtenir le respect des règlements de la Municipalité de Val-des-Monts.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-03-093

POUR NOMMER MONSIEUR CHARLES ÉTHIER À TITRE D'ADJOINT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LA CONVENTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL – AVANTAGES ET BÉNÉFICES DU PERSONNEL CADRE INTERMÉDIAIRE – PÉRIODE DU 16 MARS 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 février 2001, la résolution portant le numéro 01-02-061, aux fins de nommer monsieur Charles Éthier à titre de pompier à temps partiel à la caserne numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 17 janvier 2006, la résolution portant le numéro 06-01-038, aux fins de nommer monsieur Charles Éthier à titre de lieutenant à la caserne numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 15 janvier 2008, la résolution portant le numéro 08-01-033, aux fins d'accepter la politique concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices des lieutenants cadres permanents à temps partiel à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et les lieutenants cadres à temps partiel pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 15 avril 2008, la résolution portant le numéro 08-04-139, aux fins d'accepter la convention à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et les cadres intermédiaires concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire de la Municipalité de Val-des-Monts et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 3 mars 2009, la résolution portant le numéro 09-03-076, aux fins d'accepter la convention à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le lieutenant Charles Éthier concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices – Poste à durée déterminée et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines a discuté, lors d'une rencontre tenue le 27 novembre 2009, du dossier et a recommandé au Conseil municipal, suivant les instructions données lors de l'étude du budget, de créer un poste permanent d'Adjoint au Directeur du service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale a négocié, suivant les instructions du Conseil municipal, les termes et conditions avec monsieur Charles Éthier pour un poste d'Adjoint au Directeur du service de Sécurité incendie.

**PROPOSÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Nomme, sur la recommandation du Comité des Ressources humaines, monsieur Charles Éthier à titre d'adjoint au Directeur du service de Sécurité incendie, et ce, à compter du 16 mars 2010.
- ✓ Confirme que la Municipalité de Val-des-Monts reconnaît la date d'ancienneté de monsieur Charles Éthier à compter du 5 février 2001.

10-03-093

- ✓ Autorise Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, la convention concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire, pour la période du 16 mars 2010 au 31 décembre 2012, le tout en conformité avec l'entente signée entre la Municipalité de Val-des-Monts et le personnel cadre intermédiaire, le 15 mai 2008, à l'effet que l'entente doit s'appliquer à tout nouveau personnel cadre intermédiaire embauché après la date de signature de ladite convention.
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite convention.
- ✓ Accepte la description des tâches de l'Adjoint au Directeur du service de Sécurité incendie, laquelle fait partie des présentes.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 7
CONTRE : 0

Adoptée à l'unanimité par les membres présents.

10-03-094

POUR AUTORISER MONSIEUR BENOIT GAGNON, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, À ASSISTER AU 42^E CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – QUÉBEC – DU 22 AU 25 MAI 2010 – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MAXIMALE AU MONTANT DE 1 500 \$

CONSIDÉRANT l'article 6.1 de la convention concernant les conditions de travail, avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire de la Municipalité de Val-des-Monts stipulant que :

« Dans l'intérêt de la Municipalité, le cadre intermédiaire convient de participer à toutes les activités de développement, de formation et de perfectionnement relatif à sa fonction et approuvés au préalable par la Secrétaire-trésorière »

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec tiendra son 42^e congrès annuel sous le thème « **Les services d'incendie de demain ... une vision d'avenir** » qui se tiendra du 22 au 25 mai 2010 à Québec.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie, à assister au 42^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec sous le thème « **Les services d'incendie de demain ... une vision d'avenir** », qui se tiendra du 22 au 25 mai 2010 à Québec.
- ✓ Décrète une dépense maximale au montant de 1 500 \$ pour la participation de monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie.

10-03-094

- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour payer l'inscription et effectuer les paiements des frais inhérents ou le remboursement concernant les frais encourus. Un rapport de la formation des dépenses et des frais encourus ainsi qu'un rapport de la formation devront être déposés à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-220-00-310	1 500 \$	Frais de déplacement / Congrès

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 7
CONTRE : 0

Adoptée à l'unanimité par les membres présents.

10-03-095

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Jean Lafrenière
Maire